

Itinéraires pour les transports exceptionnels

10/02/2025

CHARLEROI : traversée : Rue de la Villette : fermée à partir du 17 février !

Le passage dans la rue de la Villette entre le carrefour avec la N577 (Av. Meurée) et la N53 (Av. P. Pastur), sera fermé dès le 17 février.

Les déviations en place ne sont pas prévues pour les transports exceptionnels.

Déviation valable dans les 2 sens pour les transports exceptionnels jusqu'à la catégorie 3 :

N577	A partir de :	Rue de l'Ange – Av. Eugène Mascaux Ch. De Thuin – rue Trieu Maillard Chaussée de Bomrée Pont de la N53 au-dessus du R3 : pour une masse supérieure à 90T : transport seul sur le pont à max. 5 km/h suivant sa bande de circulation.
N577	MARCINELLE	
N53	MONTIGNY-LE-TILLEUL MONT-SUR-MARCHIENNE	
N53	MARCINELLE	Av. Paul Pastur : Ilots centraux : largeur limitée, s'assurer de la possibilité de passage avant le transport !

Pour les transports de catégories supérieures ou ne pouvant utiliser cette déviation, une demande doit être faite à nos services.

Durée probable : fermeture jusqu'à mi-mai 2025 – finitions jusque fin juin 2025

Information : SOFICO : <https://sofico.org/app/uploads/2025/02/250207-charleroi-a503-nouvel-echangeur-carrefour-villette-cp.pdf>